



Objet : CONVENTION DE GESTION SUR LES PRAIRIES HUMIDES DE L'ENCREME

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 14 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 31 octobre se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 61 présents (47) ou représentés (14) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Louise CALAIS, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Daniëlle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Félix BOREL, Alain GUEYDON, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Sylvain LERREDE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Pierre BENAS, Jean-Pierre BOYER, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Gilles MOYNE, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Christian CHENEZ

Avait donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Serge VANNEYRE
Christiane NAJI à Félix BOREL
Paule DAPRES à Gisèle MAGNE
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI

Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO
Didier PERELLO à Catherine SERRA
Christian AUTARD à Roland PETIET
Michel RUFFINATI à Jean-Pierre LEROUX
Bernard FRAYSSINET à Valérie DELONNETTE
Pascal DEPOISSON à Alessandro POZZO
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER
Julien AUBERT à Stéphane SAUVAGEON
Pierre POURCIN à André BOUFFIER

Etaient excusés :

Mesdames Claudette SAINT-MARTIN, Suzanne BOUCHET, Daniëlle NEGRIN

Messieurs Gino MORELLI, Jean-Denis DAUMAS, Jacques BRES, Frédéric SACCO, Paul FABRE

Parc naturel régional du Luberon • 80, place Jean-Jacques Rousseau, 84400 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu la Charte du Parc du Luberon, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon et le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 « Le Calavon et l'Encreme » identifiant les prairies de l'Encreme comme zones humides d'intérêt majeur de par leurs fonctions et valeurs écologique, hydrologique et socio-économique ;
Vu le plan de gestion globale 2016-2020 du site « Prairies et gorges de l'Encreme » ;
Considérant que le Parc naturel régional du Luberon, en tant qu'animateur du SAGE, de Natura 2000 et du plan de gestion du site, est identifié comme partenaire technique dans la gestion des prairies humides de l'Encreme ;

Après en avoir délibéré le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de gestion des parcelles sur les prairies de l'Encreme avec la propriétaire et CEN PACA ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de gestion et toute pièce utile à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1